



## ✓ Interview

Trois questions  
à David Caillouel  
président de SEFB



**Le Bois International** : Monsieur Caillouel, votre syndicat a fêté ses 7 ans le 10 mars, et vous avez souligné qu'il avait atteint l'âge de raison. Quelles sont les principales actions qui ont été conduites durant cette première période ? Un des objectifs du syndicat a été d'obtenir un siège à France bois forêt ; or il ne s'est pas concrétisé. Comment expliquez-vous ce refus de vous accueillir ?

**David Caillouel** : Si notre syndicat s'est créé en mars 2016 pour s'opposer à une volonté de mainmise d'une minorité de gros scieurs sur la récolte de chêne – avec la mise en place de restrictions phytosanitaires et la création par l'ONF d'un label UE par entreprise –, le SEFB est très vite devenu – avec un CAHT cumulé de 580 millions € et la mobilisation de 6 millions de m<sup>3</sup> (dont 600 000 m<sup>3</sup> de chêne) – le porte-parole et le défenseur reconnu d'un maillon essentiel de la filière bois : les exploitants forestiers négociants. Alors que nous sommes les seuls, avec les coopératives, à optimiser à 100 % la récolte en triant les bois abattus et en les dispatchant par essences et qualités en fonction des besoins de chaque acteur (mérandiers, scieurs transformateurs, utilisateurs de bois énergie, export...), notre métier s'est retrouvé menacé avec la limitation de notre accès à la ressource. Pourtant, en permettant au prix du chêne d'atteindre – sous notre impulsion – sa juste valeur après 40 ans de stagnation, nous avons contribué à l'augmentation du revenu des propriétaires privés et facilité ainsi le repeuplement et le reboisement de leurs forêts, notamment en feuillus. Les actions que nous

avons menées depuis 7 ans se sont articulées autour de 5 grands axes. Le premier est la défense et la revalorisation du métier d'exploitant forestier, à travers un indispensable travail pédagogique qui nous permet, aujourd'hui, d'être reconnus par les instances gouvernementales françaises et européennes comme l'interlocuteur de référence de notre secteur d'activité. Le deuxième est la demande d'accès égalitaire à la ressource qui nous a conduits à obtenir le 2 juillet 2021\* l'annulation par le Conseil d'État du label UE par entreprise comme contraire – en englobant l'ensemble des approvisionnements d'une entreprise – « à la liberté de commercer et d'entreprendre ». Le troisième axe est la revendication de la création d'un droit de préférence – à prix égal – au profit des scieurs-transformateurs souhaitant se porter acquéreur des lots destinés à l'export mais également la proposition – boudée par ceux-ci – de mettre chaque année sur le marché 100 000 m<sup>3</sup> de chênes de qualité secondaire destinés à la Chine. Le quatrième axe est l'amélioration au quotidien du métier d'exploitant forestier à travers une assistance technique et juridique et la signature de partenariats avec des prestataires spécialisés (déclaration de chantier et autres). Le cinquième axe enfin est une participation active à la gestion vertueuse et harmonieuse de nos forêts à travers le développement de « bonnes pratiques », respectueuses de la forêt et de son environnement.

Parce que la réponse aux défis économiques, environnementaux et sociétaux auxquels est confrontée, aujourd'hui, la filière bois nécessite que tous ses acteurs se retrouvent, sans aucune exclusion, autour d'une même table, France bois forêt (FBF) – à laquelle nos adhérents versent la CVO – nous semblait être en mesure de remplir cette fonction. Nous avons donc déposé en novembre un dossier de candidature en vue de disposer d'un siège au sein de son conseil d'administration en tant que représentant majoritaire des exploitants forestiers négociants.

Si la structure historique de FBF – où la FNB dispose de sept sièges et d'une majorité de blocage avec 63 % des voix (dont les nôtres) – ne permet pas, sur le papier, d'accéder à son conseil d'administration, nous pensions que – face aux enjeux que la filière doit relever – l'intelligence l'emporterait et que, fort de nos propositions constructives, notre présence en son sein permettrait d'aboutir à un consensus. Malheureusement, les intérêts particuliers l'ont emporté sur l'intérêt général ; avec – pour écarter notre candidature – une présentation opaque et partisane des données que nous avons transmises, sans nous laisser apporter la preuve de leur véracité, aggravée par la transmission d'informations confidentielles à l'APECF qui s'en est servie pour faire pression sur nos adhérents disposant d'un label UE. Vouloir « faire filière » et exclure en même temps le maillon essentiel des exploitants-négociants est un contresens, de même qu'est inconséquent de faire un « pacte chêne » – toujours pas signé – sans un acteur qui mobilise 30 % de la récolte.

**LBI** : Le syndicat vient d'accueillir une nouvelle déléguée générale. Quelles sont les missions que vous lui avez confiées ? Quels buts poursuivez-vous pour cette deuxième période de vie du syndicat, d'après « âge de raison » ?

Pendant ses premières années d'existence, le SEFB a été trop souvent perçu comme un syndicat de combat. Après 7 ans d'existence et notre arrivée à « l'âge de raison », nous entendons désormais jouer un rôle actif et responsable dans l'indispensable refondation de notre filière (son déficit est de 8,6 milliards d'euros, elle est fracturée en plusieurs organismes professionnels, le réchauffement climatique entraîne la prolifération des incendies et des parasites et il est d'urgent de prendre en compte l'impact de notre filière sur les émanations de CO<sub>2</sub>)

Parce que nous restons convaincus que seuls les échanges et le dialogue entre tous les acteurs de la filière permettront son indispensable redéploiement, nous avons confié à Annabelle Jacquemin-Guillaume le poste de déléguée générale. Originnaire du Jura où sa famille travaille depuis trois générations dans les métiers du bois, Annabelle nous apporte à la fois une parfaite connaissance de ces métiers et de précieuses qualités d'écoute et de modération, auxquelles s'ajoutent une expérience approfondie des échanges avec les pouvoirs publics et les élus.

Ses missions premières s'articuleront autour de trois grands chantiers et poursuivront : premièrement une reconnaissance officialisée par les pouvoirs publics à travers l'attribution d'un siège au sein du CSFB ; deuxièmement, l'accès pour tous à la ressource à travers d'une part, la création, pour le chêne dans un premier temps, d'un label UE par lot, commun aux forêts publiques et aux forêts privées qui pourrait, dans un souci de simplification, être le nouveau label ONF qui nous convient parfaitement (à l'exception de son article 2 qui maintient le label APECF dont une partie des engagements a été déclarée illégale par le Conseil d'État), et la mise en place d'un organisme de contrôle paritaire indépendant qui viendra se substituer à l'APECF qui ne représente qu'une minorité de scieurs-transformateurs ; d'autre part, un accès illimité au cadastre (au même titre que les coopératives) nous permettant – via la création d'un statut officiel – d'accomplir des missions de service public (prévention incendie et sanitaire notamment) ; troisièmement l'implication active de notre syndicat et de nos adhérents dans la prévention des incendies et des pandémies sanitaires (avec notamment la détection des bois morts ou malades.)

**LBI :** Comment voyez-vous l'avenir du métier d'exploitant forestier, et plus généralement celui de la filière forêt-bois dans le contexte actuel de tensions avec la société et les médias généralistes, mais surtout d'incertitude économique ?

**D.C. :** L'avenir économique de notre filière et sa refondation passent par une indispensable contractualisation qui doit être le « fil rouge » des relations commerciales à venir : contractualisation d'abord entre entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants forestiers, pour garantir à nos bûcherons, sur la durée, un volume de travail assuré leur permettant d'investir dans des matériels de chantier écologiques et performants ; contractualisation ensuite entre scieurs-transformateurs et industriels-transformateurs, afin que ceux-ci trouvent en France les produits semi-finis entrant dans la fabrication de leurs meubles ou leurs chantiers de construction. Cette contractualisation contribuera ainsi à diminuer les importations de produits semi-finis (en merisier, frêne, hêtre, châtaigniers...) provenant d'Espagne, d'Italie ou des pays nordiques ; contractualisation, enfin, entre exploitants forestiers et scieurs transformateurs, en vue d'approvisionner les petites et moyennes scieries actuellement exclues des contrats d'approvisionnement ONF, réservés essentiellement aux gros scieurs disposant d'une surface financière suffisante.

Dans la mesure où les propriétés forestières privées sont trop morcelées, avec des surfaces trop réduites pour contractualiser, et les experts non-détenteurs de la ressource n'étant pas habilités, de par leur statut, à contractualiser, les exploitants forestiers-négociants, en ayant accès aux contrats d'approvisionnement ONF et à l'ensemble de la récolte de chêne issue des forêts privées, pourront jouer ce rôle clé qui est au cœur même de notre métier.

Dernier point, et non des moindres : pour répondre aux campagnes de désinformation actuelles, reprises sans vérification par les grands médias, qui laissent entendre que nos forêts seraient pillées (alors que la forêt continue de croître de 3 % par an, que les coupes rases représentent moins de 0,5 % de la surface forestière et que les détournements du label UE ont porté en trois ans sur moins de 25 dossiers (soit moins de 2 % des importations de chêne vers la Chine), le SEFB et ses adhérents entendent montrer l'exemple en faisant preuve, dans leur exploitation quotidienne des forêts, d'un comportement vertueux, à la fois responsable et irréprochable.

\* Lire par ailleurs : « Chêne : nouvelle passe d'armes autour du label Transformation UE », dans Le Bois International n° 26 - 1100 des samedis 10 et 17 juillet 2021.